

Section 5 du CoNRS

Rapport de fin de mandature 2021-2025

8 septembre 2025



Les membres de la section 5 lors de la dernière session de printemps (3-4 juin 2025). De haut en bas et de gauche à droite : E. Gaufres, E. Brasselet, M. Drouet, G. Abadias, S. Merabia, F. Para, S. Meuret, A. Gauzzi, O. Ersen, V. Chamard, M.C. Jullien, V. Démary, L. Talini, A. Juhin, O. du Roure, C. Delacour, J.L. Barrat, P. Illien, R. Voituriez, G. Cabailh, I. Fall (assistante du CoNRS). Membres non-présents sur la photo : J.F. Bardeau, M. Koudia.

Table des matières

1 Introduction	3
2 Membres du comité 2021-2025	4
3 Critères d'évaluation	4
3.1 Préambule	4
3.2 Recrutement et promotion des chercheurs	5
3.3 Evaluation des chercheurs et chercheuses :	6
3.4 Autres types d'évaluation :	7
4 Evolution des contours de section	7
5 Concours CRCN et DR2 : éléments statistiques et de contexte	8
6 Recrutements handicap	10

7 Promotions : éléments statistiques et de contexte	10
7.1 Promotions CRHC et HEB	10
7.2 Promotions DR1, DRCE1 et DRCE2	10
8 De l'importance de l'Habilitation à Diriger des Recherches	11
9 Attribution de la RIPEC-C3	11
10 Propositions de médailles de bronze et d'argent	11
11 Communication avec la communauté	11
11.1 Comité de liaison	11
11.2 Liste de diffusion	12
11.3 Site web	12
11.4 Interaction avec les candidats, conflits d'intérêts	12
11.5 Interaction avec CNRS Physique	12
12 Webinaires	13
13 Rôle de la section dans les évaluations HCERES	14
14 Chaires de Professeur Junior	15
15 Suivi post-évaluation	15
Annexes	16
A Lauréat·e·s concours CRCN	16
B Lauréat·e·s concours DR2	17
C Promotions CRHC	17
D Promotions DR1	18
E Promotions DRCE1	19
F Promotions DRCE2	20
G Médailles de bronze et d'argent (sur proposition de la section)	20

1 Introduction

A la fin de la mandature précédente, nos prédécesseurs ont produit [un document très utile et détaillé](#) donnant un panorama de la section en 2021, en particulier en termes de thématiques et de démographie. Ces aspects ont été peu modifiés en 4 ans, et devront être revus dans le cadre des nouvelles sections 7 et 8. Le présent document ne les reprendra pas, mais insistera sur les évolutions et les nouveautés apparues dans la période 2021-2025.

Le document de 2021 décrivait également le mode de fonctionnement de la section, et en particulier l'utilisation du vote à jugement majoritaire. La présente mandature a largement reproduit ce mode de fonctionnement, à la différence que le recours à la visioconférence a été heureusement très limité (aux auditions des candidats du concours 2021). Comme dans la précédente mandature, une variante du vote à jugement majoritaire (vote sur l'ensemble d'une liste en qualifiant l'adéquation de chaque candidature à un ensemble de critères, et élimination progressive des candidatures les moins soutenues) nous a paru une manière très efficace de dégager des résultats consensuels, en particulier dans le cadre des concours qui nécessitent de prendre en compte un ensemble de contraintes pour arriver à une liste équilibrée de lauréats.

La mandature 2021-2025 sera la dernière de la section "Matière condensée, organisation et dynamique" qui existait avec cet intitulé et ce numéro depuis 1992 (en remplacement de la section 7 "Physique du solide, cristallographie"). Il peut être intéressant, pour illustrer l'évolution de la section sur cette période, de comparer les mots clé de 1992 à ceux de 2025 (cf [historique sur le site du SGCN](#)) :

Mots clés 1992 :

- Molécules en milieu dense
- Structure des cristaux et des milieux désordonnés ;
- Microstructures et défauts ; effets induits par irradiation ; implantation
- Les échelles intermédiaires
- Surfaces et interfaces, croissance cristalline, adhésion
- Excitations élémentaires dans les isolants
- Transitions de phase
- Physique des liquides
- Milieux hétérogènes, systèmes composites, systèmes désordonnés
- Applications aux matériaux structuraux

Mots clés 2025 :

- Structure et dynamique de l'état solide
- Physique des surfaces et nano-objets
- Physique des systèmes complexes et de la matière molle
- Physique des systèmes biologiques
- Physique des matériaux massifs et divisés
- Ondes en milieux complexes
- Physique des comportements mécaniques
- Relations structures-propriétés : approches multi-échelles
- Instabilités, morphogénèse
- Croissance, auto-organisation, hétérostructures

- Transitions de phase, défauts, désordre
- Phénomènes hors-équilibre, matière active
- Instrumentation, techniques expérimentales en conditions extrêmes et in-operando, grands instruments de recherche
- Théorie, modélisation, simulations numériques

2 Membres du comité 2021-2025

Nom	Laboratoire	Rôle
Grégory Abadias	Institut P'	élu
Jean-François Bardeau	IMMM	élu (2021-2023)
Jean-Louis Barrat	LIPhy	élu, président
Étienne Brasselet	LOMA	nommé
Gregory Cabailh	INSP	élu
Virginie Chamard	Institut Fresnel	nommée
Cécile Delacour	Institut Néel	élue, secrétaire scientifique (2021-2023)
Vincent Démercy	Gulliver	élu
Michel Drouet	Institut P'	élu
Olivia du Roure	PMMH	élue, membre du bureau
Ovidiu Ersen	IPCMS	nommé, membre du bureau
Étienne Gaufres	LP2N	élu
Andrea Gauzzi	IMPMC	élu
Pierre Illien	PHENIX	élu, secrétaire scientifique (2023-2025)
Amélie Juhin	IMPMC	nommée, membre du bureau
Marie-Caroline Jullien	IPR	nommée
Mathieu Koudia	IM2NP	élu
Samy Merabia	ILM	élu
Sophie Meuret	CEMES	nommée
Franck Para	IM2NP	élu
Laurence Talini	SVI	élue (2024-2025)
Raphaël Voituriez	LJP	nommé

3 Critères d'évaluation

Dans cette section, nous rappelons les critères d'évaluation qui ont été adoptés par la section au début du mandat, et qui ont par la suite été appliqués lors des différentes sessions et concours.

3.1 Préambule

Il est important de rappeler qu'il n'existe pas un profil unique de chercheur ou chercheuse, comme il n'existe pas une manière unique de conduire sa carrière scientifique. Par conséquent, les critères indiqués ci-dessous peuvent être pondérés différemment selon les dossiers ; la section a en outre veillé à adapter sa grille d'analyse pour apprécier les profils particuliers. Elle a pris en compte les indications données par les candidats sur le contexte, professionnel comme personnel, dans lequel s'exerce leur activité de recherche.

S'agissant de concours ou de promotions contingentées, les chances de succès dans les différentes phases (audition par la section, admissibilité) d'une candidature particulière ne peuvent être appréciées que de manière

comparative au sein de l'ensemble des dossiers relevant de thématiques similaires. La section a été attentive à l'équilibre entre thématiques, elle s'est attachée à minimiser l'impact des biais non scientifiques sur l'évaluation, et a veillé à prendre en compte les spécificités de différents types d'activité. A noter que les membres de la section ont suivi en début de mandat une courte formation en ligne sur les biais non-scientifiques, et que deux membres ont été désignés comme référents au sein de la section.

La section rappelle l'importance que le CNRS accorde à une évaluation compatible avec les objectifs d'une science ouverte. Les recommandations correspondantes peuvent être retrouvées dans le document "[feuille de route du CNRS pour la science ouverte](#)", et sont prises en compte par la section. De façon similaire, en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone du CNRS, la multiplication des séjours courts à l'étranger (par exemple participation à des conférences, à des jurys) n'est pas considérée comme déterminante. La reconnaissance internationale est un élément essentiel de l'évaluation mais est entendue par la section de façon globale comme l'impact international des contributions et des activités les plus significatives : distinctions ou invitations à l'étranger reçues à titre personnel ou par des collaborateurs ou des personnes encadrées, conférences, articles de revue, chapitres de livre, animation de réseaux de recherche internationaux, organisation de conférences internationales de référence, participation à des instances internationales..

De façon générale, la section s'efforçant de réaliser une évaluation qualitative des dossiers, il est préférable de bien mettre en évidence l'importance des contributions et activités principales plutôt que de se référer à des indicateurs numériques.

Pour les changements de grade, les candidats et candidates doivent veiller à mettre en évidence l'évolution de leur dossier – en termes d'avancées scientifiques comme d'investissement collectif — depuis leur promotion précédente.

3.2 Recrutement et promotion des chercheurs

Accès au corps des chargés de recherche (CRCN)

Pour le recrutement dans le corps des chargés et chargées de recherche, la section identifie le potentiel à long terme des candidatures via deux critères principaux :

- la qualité et l'originalité des contributions scientifiques ;
- l'autonomie scientifique.

Elle examine également avec attention la pertinence de leur programme de recherche, l'adéquation de leurs compétences à ce programme, et l'insertion du programme dans une démarche collective de recherche. La mobilité thématique ou géographique depuis la thèse est favorablement perçue.

Promotion au grade CRHC

Le grade « Hors classe » s'adresse aux chercheurs et chercheuses suffisamment avancés dans la carrière de CRCN, et dont l'activité atteste en particulier :

- d'une production scientifique de qualité ;
- d'un investissement dans l'animation scientifique.

Accès au corps des directeurs de recherche (DR2)

Pour le recrutement des directeurs et directrices de recherche, la section adopte des exigences accrues par rapport au recrutement des chargés et chargées de recherche sur les critères de qualité, d'originalité et de profondeur de la production scientifique. Des preuves de maturité scientifique sont recherchées dans les dossiers de candidature. Par ailleurs, la section est sensible à la qualité des engagements des candidats et candidates au bénéfice de la

communauté scientifique (par exemple encadrements, animation, responsabilités collectives) et au-delà (transfert, médiation, valorisation). Le rayonnement national et international personnel ou collectif constitue également un critère examiné avec attention. Pour illustrer ces différents aspects dans les dossiers, il est important de ne pas se restreindre à des aspects purement quantitatifs.

Promotion au grade de DR1

Le grade de DR1 s'adresse à des chercheurs et chercheuses confirmés, qui, avec des expressions variées selon leur domaine d'activités, ont réussi au cours des années à générer une dynamique autour d'eux, à jouer un rôle de force d'entraînement pour un ensemble de collaborateurs, voire une communauté de chercheurs plus large.

Par rapport au grade de DR2, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué pour évaluer la qualité de la production scientifique des candidats et candidates. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont recherchés. Une attente plus forte se retrouve également en ce qui concerne le niveau de prise de responsabilités, d'implications dans la communauté scientifique et dans l'animation scientifique.

Promotion au grade DRCE

Le grade de DRCE est accessible à des chercheurs et chercheuses ayant porté les exigences du grade de DR1 à un niveau qui les distingue clairement à l'échelle nationale et internationale.

3.3 Evaluation des chercheurs et chercheuses :

L'évaluation des chercheurs et chercheuses repose d'abord sur l'impact scientifique de leurs travaux de recherche. Elle prend également en compte les autres dimensions de l'activité scientifique comme la diffusion, la valorisation ou le transfert des connaissances et les responsabilités d'animation ou de direction, etc.

Evaluation des CR

Les critères de base de l'évaluation des chargés et chargées de recherche sont ceux avancés pour leur recrutement et leur promotion. La liste indicative, mais ni exhaustive, ni exclusive, des éléments du dossier qui sont examinés avec attention est la suivante :

- qualité et originalité de la production scientifique ;
- autonomie scientifique ;
- avancée du projet de recherche présenté lors du recrutement ;
- intégration des activités de recherche dans le laboratoire ;
- participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté.

Evaluation des DR :

Les critères de base de l'évaluation des directeurs et directrices de recherche sont ceux avancés pour leur recrutement et leur promotion. La liste indicative, mais ni exhaustive, ni exclusive, des éléments du dossier qui sont examinés avec attention est la suivante :

- qualité, originalité et portée de la production scientifique ;
- originalité du programme de recherches ;
- ouverture thématique ;

- rayonnement national et international ;
- direction de recherches ;
- qualité d'animation scientifique ;
- prise de responsabilités.

3.4 Autres types d'évaluation :

Les membres de la section sont aussi amenés à évaluer les activités suivantes, dans le cadre des sessions de printemps et d'automne :

- GDR : création, renouvellement ;
- demandes d'éméritat ;
- unités de recherche : avis sur l'association au CNRS, changement de direction, création d'unité internationale ou de service ;
- écoles thématiques ;
- personnels CNRS : titularisation, accueil en détachement, changement d'affectation, changement de section ;

L'examen des demandes d'accueil en délégation CNRS pour les enseignants-chercheurs fait l'objet d'une réunion supplémentaire annuelle, typiquement au mois de janvier, et est réalisée par les membres CNRS de la section.

4 Evolution des contours de section

Depuis sa création autour des propriétés structurales et dynamiques de l'état solide cristallin, les contours de la section 5 ont considérablement évolué pour recouvrir de nombreuses activités en matière molle, hydrodynamique et mécanique physique, physique statistique, physique des systèmes vivants (voir les listes de mots clés en introduction). Cette évolution est manifeste au niveau des candidatures aux concours, avec en particulier de très nombreux recouvrements avec les sections 9, 10, 11 et la CID 54. Cette situation avait déjà conduit CNRS Physique à réfléchir en 2020 à des nouveaux contours de sections, et en particulier la création d'une section spécifique "physique du vivant" avait été envisagée, sans aboutir à l'époque.

En 2023, la direction du CNRS a demandé à l'ensemble des instituts de réfléchir à une évolution des périmètres et mot clés des sections, et a par ailleurs indiqué son souhait de mettre fin à l'activité de la CID 54. Cette demande, combinée avec les réflexions déjà engagées en 2020, a naturellement conduit CNRS Physique à proposer une nouvelle organisation, dans laquelle la section 5 actuelle se retrouve essentiellement dans deux sections nouvelles, dont les intitulés et mots-clés sont :

- **Section 7, physique des matériaux**
 - Physique de la croissance, auto-organisation, nanostructuration, hétérostructuration.
 - Physique des surfaces et des matériaux de basse dimensionnalité, matériaux pour les nouvelles technologies.
 - Relations structures-propriétés, phénomènes aux interfaces, défauts.
 - Physique des comportements mécaniques, plasticité
 - Structure et dynamique du solide, transitions de phase
 - Cristallographie, structures non commensurables, défauts topologiques, systèmes désordonnés et composites
 - Métallurgie et matériaux fonctionnels
 - Physique des matériaux massifs, frittés et divisés
 - Physique des matériaux désordonnés ou hors-équilibre
 - Phononique, nanothermique, nanomécanique

- Spectroscopies et microscopies spatio-temporelles
- Études en conditions extrêmes, in situ, operando
- Approches multi-échelles.
- Approches expérimentales et instrumentation pour l'étude des matériaux, grands instruments de recherche
- Théorie, modélisation, simulations numériques
- **Section 8, physique de la matière complexe et du vivant**
 - Physique de la matière molle, des fluides complexes et des milieux granulaires
 - Physique non-linéaire, instabilités, morphogénèse
 - Physique statistique, systèmes désordonnés, milieux complexes
 - Ondes en milieux complexes, microscopies et imagerie, bio-photonique
 - Phénomènes aux interfaces, confinement et nanofluidique
 - Phénomènes hors-équilibre, auto-organisation, matière active, matière programmable
 - Systèmes bio-inspirés, biomatériaux
 - Physique des systèmes macromoléculaires, cellulaires et tissulaires
 - Physique de la matière vivante, électrobiologie, interfaces électronique-vivant
 - Physique de l'évolution des populations et des écosystèmes
 - Neurophysique et approches physiques en neurosciences, en sciences cognitives et du comportement
 - Approches expérimentales et instrumentation pour la matière complexe et le vivant, grands instruments de recherche
 - Théorie, modélisation, simulations numériques

La réflexion pour la mise en place de ces nouveaux contours et des mots clés associés a impliqué à la fois le CSI et des groupes de travail associant des membres des sections 3, 5, 11, 54 et la direction de CNRS Physique. Elle s'est également largement appuyée sur les travaux de prospective réalisés l'année précédente.

Le nouveau découpage thématique a remporté une large adhésion, avec un nombre total de chercheurs associés aux 5 nouvelles sections de CNRS Physique qui augmente de 15% par rapport à la situation actuelle. La section 8, avec environ 280 chercheurs rattachés, sera la plus importante numériquement, tandis que la section 7 rassemblera environ 180 chercheurs.

5 Concours CRCN et DR2 : éléments statistiques et de contexte

La section agit comme jury d'admissibilité pour les concours CRCN et DR2. Les recrutements CRCN concernent en majorité des postes fournis par CNRS Physique (21 sur la mandature). Deux postes supplémentaires en été abondés par CNRS Ingénierie (en 2024), et par CNRS Mathématiques (en 2025). Ces postes ont été affectés à des laboratoires rattachés à ces instituts, sans coloriage thématique.

De manière générale, le comité a eu une grande liberté dans la sélection des candidatures et des projets, avec seulement deux "coloriages" thématiques ou géographiques au cours de la mandature. CNRS Physique est resté largement ouvert à des projets de chercheurs s'inscrivant dans des unités de recherche rattachées à d'autres instituts (en particulier Chimie, Ingénierie). Cette flexibilité est très importante pour la section 5, dont de nombreux chercheurs travaillent dans des unités qui ne sont pas rattachées à CNRS Physique comme institut principal. Il existe toutefois une crainte que le système se rigidifie dans les années à venir, crainte exprimée en particulier dans une [motion votée en 2022](#).

La section s'est efforcée dans l'ensemble des recrutements de privilégier la qualité scientifique des dossiers, tout en respectant des équilibres à la fois thématiques et géographiques, ainsi que la politique affichée par CNRS Physique. Au niveau des recrutements CRCN, les souhaits exprimés par l'institut concernaient un rajeunissement progressif de l'âge de recrutement (avec un objectif de recrutement à thèse+3 ans en moyenne), et une attention particulière portée à l'équilibre de genre. Au niveau du concours DR le souhait de l'institut était d'avoir un spectre assez large de profils (en terme d'âge et de positionnement dans la carrière).

Une nouveauté, mise en place à la fin de la mandature précédente, a été la mise en place de postes DR destinés à attirer des chercheurs travaillant hors de France (postes de "DR externes"), avec 1 à 2 possibilités annuelles par institut. Lorsque sélectionnés, ces chercheurs sont systématiquement classés en position 1 par la section au moment du jury d'admissibilité. Un arbitrage entre les propositions des différentes sections est ensuite fait au niveau de l'institut, puis par la direction du CNRS. La section a constaté une rapide évolution des candidatures dans ce cadre, qui sont en petit nombre mais d'excellente qualité. Au cours de la mandature, deux des candidatures proposées par la section ont été retenues par le CNRS (une par CNRS Physique et une par CNRS Chimie).

Pour les candidatures CRCN, on peut noter quelques grandes tendances :

- le souhait de rajeunissement du recrutement a été progressivement mieux connu de la communauté, ce qui a conduit au cours des années à une augmentation sensible des candidatures "jeunes" (thèse+1 à thèse +3) d'excellent niveau. Cette évolution a permis un rajeunissement significatif au cours de la mandature, de 5,7 ans après thèse en 2021 à 3,7 en 2025.
- les projets de recherche présentés tendent à se concentrer très fortement sur un petit nombre de sites, avec typiquement 1/3 sur Paris Centre, et 1/3 réparties sur Grenoble, Lyon et Paris-Saclay. Cette pression est nécessairement reflétée partiellement par les recrutements, avec en particulier 10 recrutements sur 23 dans les laboratoires de Paris Centre.
- la proportion de candidates a été stable, entre 20 et 25%, pour une proportion de lauréates de 30% sur la mandature (7 pour 23 postes).
- la section a typiquement réparti les candidatures dans les catégories dur-nano/ondes/mou-bio d'une part, et expérience/théorie-numérique. Avec cette répartition, une pression particulièrement forte concerne la catégorie mou-bio+théorie-numérique, qui par exemple en 2025 concernait presque 1/3 des candidatures. Les candidatures retenues reflètent en partie cette pression, avec une fraction de projets théoriques et numériques d'environ 1/3, alors que la proportion de chercheurs théoriciens et numériques au sein de la section est plus proche de 1/4.
- les candidatures multiples concernant en particulier les sections 2, 3, 9, 10, 11, et la CID 54 ont été très nombreuses. Les candidats auditionnés par la section 5 l'étaient également très souvent par une ou plusieurs autres sections (c'était par exemple le cas de 19 auditionnés sur 28 en 2025). En conséquence, le nombre de candidats auditionnés qui ont intégré le CNRS a été compris entre 10 et 15 suivant les années, pour environ 30 candidatures auditionnées en moyenne. Avec la redéfinition des contours de section, le nombre de candidatures multiples devrait sensiblement diminuer, mais sans disparaître complètement : en effet ces candidatures peuvent correspondre à des projets et équipes d'accueil différents, par exemple entre CNRS Physique et CNRS Ingénierie. Le comité lors du jury d'admissibilité est informé des candidatures, et des résultats d'admissibilité des jurys qui se sont réunis plus tôt, mais ne connaît pas la nature des projets.

Pour les candidatures DR, l'âge moyen de passage est stable, de 18,5 ans après la thèse, à un âge de 45,5 ans. Les candidats les plus jeunes et les plus âgés dans la mandature avaient respectivement 42 et 53 ans. La proportion de femmes parmi les promus est de 1/3.

La section a souhaité maintenir le principe des auditions pour les DR, considérant que celle-ci est un complément indispensable du dossier écrit. En revanche, elle n'a pas utilisé la possibilité offerte depuis 2021 de procéder à une forte sélection avant audition.

Les CRCN en poste au CNRS ont la possibilité d'être candidats au concours DR dans une section qui n'est pas leur section de rattachement, en particulier lorsque leurs thématiques de recherche ont évolué. Toutefois il est préférable de demander préalablement un changement de section d'évaluation, le nombre de possibilités dans une section donnée étant fonction de son effectif CRCN.

Finalement, en lien avec l'évolution des contours des sections, on notera que 10 des 23 CR recrutés seront rattachés à la future section 7, et 13 à la future section 8. Pour les promotions DR, 14 ont concerné des chercheurs

rattachés à la future section 7, et 10 à la future section 8.

6 Recrutements handicap

En parallèle du concours des chargés de recherche, le CNRS ouvre tous les ans des postes pour des recrutements de chercheurs bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Certains postes font l'objet d'un fléchage (thématique et/ou géographique) par les instituts, mais la voie de recrutement est aussi ouverte à des candidatures spontanées. Les candidatures sont examinées par un comité ad-hoc formé de membres de la section concernée. Les candidatures retenues par le CNRS se voient proposer un CDD d'un an, avec une titularisation sous réserve de l'avis favorable d'un comité qui comprend des représentants de la section et des représentants de l'institut.

Au cours de la mandature, la section 5 a été concernée par deux recrutements par cette voie, soit un peu moins de 10% des postes CRCN.

7 Promotions : éléments statistiques et de contexte

Pour les promotions de grade des chercheurs, chaque institut dispose d'un certain nombre de possibilités annuelles pour chaque type de promotion. Chaque section propose une liste de candidatures qui correspond approximativement au nombre espéré, ces propositions sont ensuite interclassées par l'institut. Contrairement aux concours, il ne s'agit pas d'une admissibilité, et les instituts peuvent en principe promouvoir des dossiers qui ne seraient pas proposés par les sections, même si cette situation ne s'est jamais présentée récemment à CNRS Physique.

7.1 Promotions CRHC et HEB

Deux promotions de grade existent dans le corps des chargés de recherche : la promotion hors classe (CRHC), et la promotion "hors classe HEB" apparue en 2022. La pression pour ces promotions est assez faible. En effet, la politique de la direction actuelle du CNRS est de limiter les promotions CRHC à des chercheurs expérimentés, ayant en général atteint le 9ème échelon du corps des CRCN. A ceci s'ajoute une certaine autocensure, de chercheurs qui pensent (à tort) qu'une candidature à une promotion hors classe pourrait interférer négativement avec une candidature au concours DR. L'expérience montre que ces deux aspects sont complètement distincts, et plusieurs lauréats du concours DR avaient bénéficié peu de temps auparavant d'une promotion CRHC.

Globalement, le taux de succès pour les promotions CRHC a été de l'ordre de 80% pour les dossiers considérés comme pertinents par le CNRS (Au delà du 8ème échelon), et pour le nouveau grade "HEB" apparue en 2022 proche de 100%. On ne peut donc qu'encourager les CR éligibles à postuler à ces changements de grade.

7.2 Promotions DR1, DRCE1 et DRCE2

Le changement de grade entre DR2 et DR1 est actuellement celui sur lequel la pression est la plus forte, avec un taux de succès de l'ordre de 20 à 25% suivant les années. Cette promotion prend en compte tout particulièrement l'évolution depuis le succès au concours DR, en particulier en termes de responsabilités et d'animation scientifique.

La promotion au grade DRCE1 a évolué de manière très rapide au cours de la mandature, avec en 2021 une seule possibilité pour 15 candidatures, et, en 2024, 5 possibilités pour 10 candidatures. Cette évolution, qui de plus n'est pas connue des candidats potentiels, rend difficile une évaluation cohérente d'une année sur l'autre.

La promotion DRCE2 était, durant la mandature, automatique pour les DRCE1 qui ont l'ancienneté requise dans le grade et en font la demande.

8 De l'importance de l'Habilitation à Diriger des Recherches

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation réglementaire, le CNRS ne considère éligibles pour le concours DR que des candidats en possession d'une Habilitation à Diriger des Recherches. Les postes mis au concours dans une section donnée prennent donc en compte le vivier de CR HDR de la section. Dans la section 5 (comme dans toutes les autres sections de physique) on note qu'une partie des chargés de recherche (et plus spécifiquement des femmes) tend à retarder le passage de l'HDR, alors que les dossiers en termes d'encadrement, de résultats scientifiques et de conduite de projets permettraient ce passage sans difficulté. Au-delà du concours DR, ces retards peuvent conduire à des situations peu satisfaisantes où les doctorants sont formellement encadrés par des "prête-noms" plus senior, tout en l'étant en réalité par un chercheur CR. Il est donc fortement recommandé aux chargés de recherche d'envisager un passage de l'HDR typiquement à partir de 4 à 5 ans après le recrutement.

9 Attribution de la RIPEC-C3

Suivant les années, les propositions d'attribution ont été faites par un comité ad hoc qui comprenait des membres de la section (2022, 2025) ou par la section réunie lors de la session de printemps (2023, 2024). Un [texte expliquant la procédure d'évaluation](#) a été publié sur le site de la section.

L'évaluation comparative des dossiers ne donne pas lieu à un rapport individuel transmis au CNRS ou au candidat.

A noter, comme dans le cas des promotions DRCE1, des évolutions importantes dans le taux de succès (20% en 2022, 90% en 2025 !) qui ne sont pas connues à l'avance et rendent difficile une évaluation cohérente d'une année sur l'autre.

10 Propositions de médailles de bronze et d'argent

A chaque session d'automne, CNRS Physique chargeait la section de proposer deux noms (un homme et une femme, chercheurs rattachés à la section 5 ou enseignant-chercheurs dont les thématiques relèvent de la section) pour l'attribution de la médaille de bronze d'une part, et de la médaille d'argent d'autre part.

Ces noms étaient choisis parmi les propositions qui étaient envoyées par les directeurs d'unités ou bien par les membres du comité eux-mêmes.

Sur la base de ces propositions, le CNRS décerne ensuite chaque année une médaille de bronze par section, et en général deux médailles d'argent pour CNRS Physique. La liste des lauréats suite aux propositions de la section 5 est donnée en annexe.

Afin d'avoir un nombre de propositions suffisant et d'assurer une discussion riche et équilibrée pour les propositions de médailles, il est apparu important d'encourager les directeurs d'unité à faire des propositions. A cette fin, un appel à nominations était envoyé quelques semaines avant la session d'automne.

11 Communication avec la communauté

11.1 Comité de liaison

Au cours de la mandature, la section a pu s'appuyer sur un comité de liaison composé de : Thibaut Divoux (LPENSL), Benjamin Abécassis (LCH-ENSL), Aurélie Dupont (LIPhy) et Marion Harmand (IMPMC puis PIMM).

Le comité de liaison est une structure informelle constituée par des chercheurs et enseignants-chercheurs volontaires. Il joue le rôle d'intermédiaire entre la section et la communauté qu'elle représente. Il permet de transmettre les informations que la section souhaite communiquer (compte-rendus de sessions, classements aux promotions et

concours...), et de faire remonter les questions et remarques de la communauté. La section et le comité de liaison échangeaient en visioconférence deux fois par an, à l'occasion des sessions de printemps et d'automne.

Le comité de liaison joue un rôle essentiel de communication, et permet un fonctionnement transparent des activités de la section. Nous recommandons vivement aux futures sections 7 et 8 de s'entourer d'un comité de liaison.

11.2 Liste de diffusion

Le comité de liaison maintenait à jour une liste de diffusion électronique, à laquelle pouvait s'inscrire tout chercheur ou enseignant-chercheur intéressé par les activités de la section.

Cette liste de diffusion permettait notamment de diffuser les annonces de webinaires, les résultats des concours et les compte-rendus des sessions de printemps et d'automne.

Nous recommandons aux futures sections 7 et 8, ou à leurs comités de liaison, de créer et maintenir à jour de telles listes de diffusion, par exemple en s'appuyant sur celle existante.

11.3 Site web

Le secrétariat général du comité national ne fournit pas de solution aux sections pour communiquer à travers des pages webs (à l'exception des motions votées par les sections). Il est donc à leur charge de créer un site, si elles le souhaitent.

Un [site web pour la section 5](#) a été maintenu à jour au cours de la mandature. Il est prévu de laisser ce site en ligne au moins pendant le début de la mandature suivante.

11.4 Interaction avec les candidats, conflits d'intérêts

Contrairement à la mandature précédente, la section a fait le choix de ne pas rendre publics les noms des rapporteurs pour les différents dossiers (promotions, candidatures au concours). Toutefois, les candidats qui en faisaient la demande auprès du bureau pouvaient être mis en relation avec les rapporteurs de leur dossier, qui leur faisaient un retour informel en visioconférence après la clôture des concours.

Pour ce qui est en particulier des concours, les membres de la section ont systématiquement partagé les éventuels conflits d'intérêt concernant les candidatures, en suivant les lignes directrices générales du CNRS. Sauf dans un cas, ces conflits n'étaient pas majeurs et le comité a pu se réunir au complet.

11.5 Interaction avec CNRS Physique

Les interactions avec CNRS Physique ont été régulières, cordiales et utiles. Le directeur d'institut (T. Dauxois) et le DAS en charge de la section 5 (B. Devinre) sont intervenus sur un créneau d'1 à 2 heures lors de toutes les sessions (printemps et automne) pour donner des éléments d'actualité et éventuellement de cadrage sur concours et promotions. Des réunions entre le bureau de la section et le DAS ont également eu lieu après chaque concours et session de promotions pour un "debriefing" permettant de préparer au mieux les jurys d'admission ou les interclassements. Les présidents de section étaient, en outre, toujours invités aux réunions des directeurs d'unité de CNRS Physique (3 à 4 par ans, dont une en présentiel).

Finalement, la présidence de la section a toujours pu interagir très facilement avec le DAS de manière informelle, pour évoquer par exemple des cas particuliers de chercheurs ou de laboratoires identifiés lors des évaluations.

Au cours de cette mandature, les propositions de la section, en termes de recrutement comme de promotions, ont toujours été validées par CNRS Physique.

La section considère que ces interactions constructives avec l'institut sont importantes, et doivent être absolument maintenues.

Malgré ces aspects positifs, la communauté de CNRS Physique a été concernée comme le reste du CNRS par les tensions provoquées par la proposition (fin 2024) de la présidence du CNRS de mettre en place une liste restreinte de "key-labs". La section a envisagé de mettre fin à ses activités (voir [motion](#)) mais a finalement pu tenir sa session de printemps 2025, suite au moratoire sur cette proposition, puis à son abandon.

12 Webinaires

L'objectif initial de cette activité était de permettre aux membres de la section de mieux connaître les différents sujets de recherche afférant à la section, considérant le spectre particulièrement large de ces sujets. Après une discussion collégiale durant la première session d'automne, les membres de la section ont finalement décidé d'inviter aux webinaires tous les membres de la communauté inscrits sur la liste de diffusion de la section, gérée par le comité de liaison.

En pratique, la section a dédié une page web aux webinaires de section et le comité de liaison s'est chargée d'envoyer les annonces de chaque webinaire par email sur la liste de diffusion. Au total, la section a organisé quatorze webinaires à une cadence moyenne d'un webinaire par mois ou deux mois sur la période février 2022-juin 2024. La section a décidé de ne pas continuer l'activité durant la dernière année de la mandature, considérant que les webinaires avaient couvert les sujets principaux de la section.

Dans le but de stimuler une participation large au sein d'une communauté interdisciplinaire et diverse, la section a demandé aux orateurs, invités selon les critères classiques de la qualité scientifique et de la qualité de la présentation, de consacrer un effort particulier à l'introduction au sujet du séminaire. Afin de favoriser la participation, la date des webinaires était fixe, le jeudi de la deuxième semaine de chaque mois entre 16h et 17h, et chaque nouveau webinaire était annoncé un mois à l'avance. Le format des webinaires était classique : 40-45 minutes de présentation suivies par 10-15 minutes de questions et discussion libre.

Tous les webinaires ont été suivis par un nombre significatif d'auditeurs allant d'une trentaine à une cinquantaine. Nous estimons que ces variations reflètent la taille variable des sous-communautés au sein de la section mais aussi la disponibilité variable des collègues durant les différentes périodes de l'année. Au-delà de ces variations inévitables, la participation active des collègues à chaque webinaire démontre un réel intérêt de la communauté par des sujets divers et interdisciplinaires. Il nous semble donc que l'activité des webinaires a contribué à fédérer la communauté et à l'informer sur des sujets de recherche émergents. En conclusion, les membres de la section considèrent que le bilan de l'activité est très positif.

Liste des orateurs/oratrices :

- Cécile Sykes (LPENS, Paris) : *Un (petit) point sur l'interface de la physique avec les sciences du vivant, en France et à l'international*
- Lucia Reining (LSI, Ecole Polytechnique) : *The quantum many-body problem : unsolvable but keeping us busy!*
- Bart van Tiggelen (LPMMC, Grenoble) : *Ondes en milieux complexes*
- Eric Collet (Université Rennes I) : *Observer et contrôler la matière condensée aux échelles de temps ultra-brèves*
- Etienne Snoeck (CEMES, Toulouse) : *Récents développements instrumentaux et méthodologiques en microscopie électronique en transmission – Etat des lieux en France*
- Paul Loubeyre (CEA/DIF – Bruyères-le-Châtel, Arpajon) : *Nouveaux développements pour l'étude de la matière sous condition extrêmes*
- Marie Plazanet (LIPhy, Grenoble) : *Neutron scattering for the study of condensed matter : why, how and where*

- Nicola Marzari (Swiss Federal Institute of Technology at Lausanne, EPFL, and Paul Scherrer Institut) : *To see a world in a grain of sand*
- Philippe Walter (Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, Sorbonne Université) : *Spécificités de la recherche sur les matériaux du patrimoine culturel*
- Roland Pellenq (EpiDaPo Lab) : *Des argiles à la pâte de ciment, aux géopolymères et aux charbons : quelques pistes pour la modélisation des matériaux poreux multi-échelle*
- Wiebke Drenckhan-Andreatta (Institut Charles Sadron, Strasbourg) : *A glance into the physics of foams*
- André Thiaville (Laboratoire de Physique des Solides, Orsay) : *Le nanomagnétisme aujourd'hui : l'importance de la structure à l'échelle atomique*
- Lydéric Bocquet (LPENS, Paris) : *Quelques avancées en nanofluidique : des mémoires ioniques à la friction électronique*
- Arezki Boudaoud (Laboratoire d'hydrodynamique, Ecole Polytechnique) : *The rheology of plant growth*

13 Rôle de la section dans les évaluations HCERES

L'évaluation des unités de recherche relève de l'HCERES. Statutairement, les comités de visite comprennent un représentant du CoNRS.

En amont de l'évaluation, l'HCERES demande à la section de rattachement principale de l'unité de proposer un représentant du CoNRS, avec de fortes contraintes (HDR, pas de publications communes dans les 5 dernières années).

Occasionnellement, des membres de la section peuvent également participer aux comités en tant qu'experts scientifiques.

Le calendrier de l'HCERES est peu prévisible, et largement décorrélé de celui du comité national.

En conséquence, plusieurs situations se présentent pour l'évaluation des unités de recherche :

- la situation la plus favorable est celle dans laquelle la section est section principale de rattachement de l'unité. Dans ce cas, un membre de la section peut rapporter en tant que représentant du CoNRS.
- la situation dans laquelle un membre de la section a pu participer en tant qu'expert scientifique, qui est similaire.
- la situation dans laquelle aucun membre de la section n'a été impliqué dans le comité de visite, mais le rapport de l'HCERES est mis à disposition de la section.
- la situation où aucun membre de la section n'a été impliqué dans le comité, et le rapport HCERES n'est pas disponible au moment de la réunion du comité national. L'évaluation de l'unité devient alors impossible.

De façon regrettable, cette dernière situation s'est produite y compris pour des unités qui comprennent un nombre important de chercheurs de la section 5. De manière générale, l'articulation entre les évaluations du comité national et celles de l'HCERES est problématique, et devrait être améliorée.

Environ la moitié des membres de la section ont participé à un ou plusieurs des comités d'évaluation, comme expert scientifique ou comme représentant du CoNRS. La plupart des visites de comité HCERES pour les unités relevant de la physique se font sur site. Il semble essentiel aux membres de la section qui ont pu expérimenter les deux versions (sur site ou en distanciel) de maintenir une visite sur site.

Pour améliorer sa connaissance des laboratoires dans les cas où la section n'était pas associée à l'évaluation, la section a organisé lors de la première année un certain nombre de visites d'unités par deux de ses membres (ces visites ont également concerné des laboratoires concernés par un coloriage de poste). Toutefois ceci n'a pas été poursuivi dans les années suivantes, compte tenu de la charge de travail et de la difficulté à coordonner ces actions avec le calendrier HCERES.

14 Chaires de Professeur Junior

Depuis 2022, le CNRS a mis en place une voie de recrutement nouvelle de Chaires Professeurs Junior (CPJ), ouvertes en CDD de 5 à 6 ans avec une perspective de titularisation dans le corps des DR. Les profils de poste sont définis par les instituts, et les comités de recrutement sont des comités ad hoc constitués par le CNRS.

CNRS Physique a été concerné par 4 à 6 recrutements de ce type annuellement. Lorsque le profil de poste correspondait au périmètre scientifique de la section 5, des membres de la section ont été invités à participer aux comités en tant qu'experts. La section a été tenue informée des résultats de ces recrutements. En revanche, elle regrette de n'avoir pas été associée à la définition des profils, et les suggestions qu'elle a fait remonter dans ce sens n'ont pas rencontré d'écho.

Le processus de titularisation des premières CPJ commencera en 2027, et pourra donc concerner la prochaine mandature.

15 Suivi post-évaluation

Dans la très grande majorité des cas, les évaluations de chercheurs (vague ou mi vague) donnent lieu à un avis favorable. Les autres options (avis réservé, avis d'alerte) déclenchent la mise en place d'un "suivi post évaluation" par les services RH du CNRS. Cette procédure, qui n'est pas coordonnée avec le comité national, est lourde pour le chercheur concerné, et menée de manière assez aléatoire par des services qui souvent sont peu au fait des spécificités du métier de chercheur.

En cas d'avis réservé, le calendrier d'évaluation n'est pas modifié. En cas d'avis d'alerte, le dossier est de nouveau examiné à la session suivante.

Pour éviter de déclencher inutilement ce dispositif de suivi, la section a été plusieurs fois amenée à émettre un avis différé, qui permet de rechercher des compléments d'information sans déclencher de suivi RH, et de réexaminer le dossier à la session suivante.

Par ailleurs, dans certains cas particuliers, des membres du comité ont été amenés à échanger de manière informelle avec les chercheurs dont les dossiers d'évaluation mentionnaient des difficultés rencontrées sur la période évaluée. Ces prises de contact ont toujours été accueillies favorablement, et peuvent constituer une alternative intéressante au "suivi post-évaluation" des services RH.

Annexes

A Lauréat·e·s concours CRCN

2022

- Arthur France-Lanord (IMPMP)
- Michel Fruchart (Gulliver)
- Tilman Grünwald (Institut Fresnel)
- Lorraine Montel (ILM)
- James Utterback (INSP)

2023

- Dorian Bouchet (LIPhy)
- Ambre Bouillant (MSC)
- Quintin Meier (Institut Néel)
- Nathaly Ortiz-Pena (MPQ)
- Camille Scalliet (LPENS)

2024

- Mehdi Frachet (Institut Néel)
- Guillaume Hachet (GPM)
- Gaspard Junot (LOMA)
- David Martin (LPTMC)
- David Richard (PMMH)
- Lucile Soumah (IMMM)

2025

- Benjamin Apffel (LPENSL)
- Vincent Bertin (INPHYNI)
- Florian Castioni (LPS)
- Marisel Di Pietro Martinez (LCPMR)
- Cyril Gadat (IPR)
- Louis Godeffroy (LPENS)
- Nina Javerzat (Institut Fourier)

B Lauréat·e·s concours DR2

2022

- Clemens Barth (CINaM)
- Ludovic Bellon (LPENSL)
- Martien Den Hertog (Institut Néel)
- Cécile Leduc (IJM)
- Salima Rafai (LIPhy)

2023

- Thomas Walter Cornelius (IM2NP)
- Matteo d'Astuto (Néel)
- Natalie Malikova (PHENIX)
- Etienne Reysat (PMMH)
- Stéphane Santucci (LPENSL)
- Alessandro Siria (LPENS)

2024

- Nikolay Cherkashin (CEMES)
- Valentina Giordano (ILM)
- Xavier Noblin (INPHYNI)
- Thomas Pezeril (IPR)
- Roberta Poloni (SIMAP)
- Luiz Tizei (LPS)

2025

- Amandine Bellec (MPQ)
- Salia Cherifi (IPCMS)
- Thibaut Divoux (LPENSL)
- Frédéric Lechenault (LPENS)
- Emmanuel Lhuillier (INSP)
- Sébastien Pillet (CRM2)
- Stanislas Rohart (LPS)

C Promotions CRHC

2022

- David Martrou (CEMES)
- Jean-Philippe Monchoux (CEMES)

2023

- Véronique Abad (CEMES)
- Yacine Amarouchene (LOMA)
- Magali Brunet (CEMES)
- Daniel Ferry (CINaM)
- Aurélien Gourrier (LIPhy)
- Frédéric Mompiau (CEMES)
- Vincent Rossetto Giaccherino (LPMMC)
- Yvonne Anna Soldo-Olivier (Néel)

2024

- Alexandre Farutin (LIPhy)
- Emmanuel Peronne (LOA)
- Michael Walls (LPS)

2025

- Eric Giglio (CIMAP)
- Hervé Henry (LPMC)
- Bohdan Kundys (IPCMS)

D Promotions DR1

2022

- Simona Cocco (LPENS)
- Philippe Claudin (PMMH)
- Mathieu Kociak (LPS)
- Denis Morineau (IPR)
- Olivier Pierre Louis (ILM)
- Jan Vogel (Néel)

2023

- Caroline Bonafos (CEMES)
- Philippe Marmottant (LIPhy)
- Xavier Sauvage (GPM)
- Kheya Sengupta (CINaM)
- Serguei Skipetrov (LPMMC)

2024

- Silvère Akamatsu (INSP)
- Frédéric Datchi (IMPMC)
- Christopher Ewels (IMN)
- Christian Jelsch (CRM2)
- Stéphane Veessler (CINaM)

2025

- Arnaud Arbouet (CEMES)
- David Babonneau (Institut P')
- Jean-François Bardeau (ICMN)
- Magali Benoit (CEMES)
- Cécile Cottin-Bizonne (ILM)
- Marc Verdier (SIMaP)

E Promotions DRCE1

2022

- Pascale Launois (LPS)

2023

- Roland Pellenq (EpiDaPo)
- Pascal Silberzan (PCC)
- Sylvain Ravy (LPS)

2024

- Laurent Cognet (LP2N)
- Claire Prada Julia (Langevin)
- Ludovic Berthier (L2C)
- François Graner (MSC)

2025

- Olivier Dauchot (Gulliver)
- Marcel Filoche (Langevin)
- Emmanuelle Lacaze (INSP)
- Philippe Saintavit (IMPMC)
- Claire Wilhelm (PCC)

F Promotions DRCE2

2023

- Alain Couret (CEMES)

2024

- Xavier Blase (Néel)
- Pascale Launois (LPS)
- Cécile Sykes (LPENS)

2025

- Sylvain Ravy (LPS)
- Etienne Snoeck (CEMES)
- Lev Truskinovsky (PMMH)

G Médailles de bronze et d'argent (sur proposition de la section)

Bronze

- 2022 : Emmanuel Lhuillier (INSP)
- 2023 : Emmanuelle Jal (LCPMR)
- 2024 : Pauline Rovillain (INSP)
- 2025 : Aurélie Hourlier-Fargette (ICS)

Argent

- 2022 : Claire Wilhelm (PCC)
- 2023 : Ludovic Berthier (L2C)
- 2025 : Cécile Cottin-Bizonne (ILM)